



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 129/22

Objet

Convention antenne 5G
avec FREE MOBILE

Secrétaire de séance :

Jean-Luc CROISERAT

Rapporteur :

Thomas RYAT

Conseil Communautaire
24 novembre 2022
Damparis - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 17 novembre 2022
Date de publication : 1^{er} décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement

suppléants) : D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L. Croiserat, J.P. Cuinet, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P. Lefèvre, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, J.M. Rebillard, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, C. Demortier à S. Marchand, D. Germond à P. Jaboviste, J. Gruet à J.B. Gagnoux, J.L. Legrand à F. David, M. Mirat à M. Mbitel, C. Monneret à J.P. Fichère, A. Pernoux à J.Y. Roy, H. Prat à N. Gomet, F. Rigaud à J.M. Daubigney, C. Riotte à J.L. Croiserat.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L. Bonin, M. Hoffmann, P. Jacquot, O. Lacroix, J. Lagnien, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne, P. Viverge.

En début d'année 2022, la société FREE MOBILE a sollicité de la Communauté D'agglomération du Grand Dole ainsi que de la Ville de Dole, la location d'un terrain afin de pouvoir y implanter un nouveau pylône 5G sur le secteur.

Leur choix s'est arrêté sur la parcelle du Centre d'Activités Nouvelles sise rue de Verdun à Dole appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et cadastrée section CW n°510.

En septembre 2022, un accord a été trouvé entre les parties sur l'exploitation d'une partie de ladite parcelle pour une superficie de 110 m² au sud du bâtiment d'Activités Nouvelles et par conséquent un bail doit être conclu entre la Collectivité et la société FREE MOBILE.

Le Contrat-bail est consenti pour une durée de douze années entières et consécutives prenant effet à compter de la date de signature par les deux parties. Au-delà de son terme, le bail se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de six années entières, faute de congé donné par l'une des parties en lettre recommandée avec accusé de réception, dix-huit mois au moins avant l'expiration de la période en cours.

Le loyer annuel du bail toutes charges incluses s'élève à un montant global et forfaitaire de six mille euros (6 000 €), il sera payable semestriellement d'avance le 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année. Pour la première échéance, le loyer sera calculé au prorata temporis entre la date de lancement des travaux et la fin de la période en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 69 votes pour, 2 oppositions et 4 abstentions :

- **APPROUVE** les termes du Contrat-bail entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société FREE MOBILE pour l'installation et l'exploitation d'un pylône 5G sur une partie de la parcelle CW n°510 sur une superficie de 110 m²,
- **PRÉCISE** que le loyer annuel toutes taxes incluses s'élève à 6 000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat-bail ci-annexé ainsi que toute pièce se rattachant au dossier.

Fait à Damparis,
Le 24 novembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Société Free Mobile – 16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris

